



Accuse de vol et d'abus de confiance

Par **imajinn**, le **27/10/2016** à **17:05**

Bonjour,
J'espère que je suis dans le bon forum
Il y a 2 ans Je suis rentré de l'étranger où j'y ai passé 17 ans. Je suis au RSA depuis mon arrivée le 29 octobre 2014.
J'ai rencontré une dame qui m'a prêté de l'argent par chèques; des sommes de 20, 50, 100, et un chèque de 250 euros totalisant un montant de 790 euros
les chèques ont été émis entre le 27 juillet 2015 et le 11 janvier 2016.
J'ai ensuite déménagé en février 2016 en tant que colocataire avec cette dame. Je lui ai rendu par espèces (chaque fois 40 euros) une partie de la somme prêtée.
Le 15 octobre elle m'a demandé de partir de chez elle. Elle a donc signé une lettre qui précise que c'était sa volonté et m'a remboursé la moitié du loyer d'octobre, soit 100 euros.
J'ai reçu une lettre recommandée de sa part le 24 octobre qui dit que: 'je vous demande par la présente de bien vouloir me rembourser sous 8 jours la somme de 790 euros que je vous ai prêtée et dont vous me devez redevance à ce jour. Dans le cas où vous voudriez vous soustraire à ce remboursement, je me verrais obligée de porter plainte pour vol et abus de confiance.'
Je ne sais pas quoi faire parce qu'elle ne veut pas régler les choses à l'amiable.
Merci d'avance pour tous conseils.

Par **jos38**, le **27/10/2016** à **18:08**

bonsoir. je suppose que tous ces prêts n'ont pas été consignés dans une reconnaissance de dettes et que vous n'avez aucun reçu de vos remboursements? je ne vois pas où il y a vol, dans la mesure où c'était bien elle qui remplissait ces chèques?

Par **imajinn**, le **27/10/2016** à **18:16**

Jos38, merci pour la réponse rapide. Non, il n'y a pas de reconnaissance de dette. Elle remplissait les chèques. De mon côté, je possède un compte bancaire sans chèque. Tout ce que je possède peut être, c'est un document d'il y a quelques mois qui me servait de souvenir de cette dette avec les 3 remboursements de 40 euros que je lui faisais. Devrais-je lui écrire une lettre en retour de son courrier par recommandation ? Il y a-t-il abus de confiance puis que c'est aussi ce dont elle veut m'accuser ? Merci

Par **morobar**, le **28/10/2016 à 09:40**

Non, il n'y a pas de vol et/ou abus de confiance. Les chèques sont la contrepartie de ce que vous voulez, paris, poker, avances d'argent liquide de votre part... Vous ne devez donc rien et c'est tout.

Par **imajinn**, le **28/10/2016 à 10:12**

Morobar, merci beaucoup pour la réponse et la confirmation. En vous souhaitant le meilleur à tous.

Par **morobar**, le **28/10/2016 à 10:17**

La morale voire la justice voudrait tout de même que vous finissiez le remboursement de ces prêts d'argent.

Par **jos38**, le **28/10/2016 à 10:30**

bonjour. dans son 1er post imajinn dit que la personne en question refuse tout arrangement à l'amiable et lui réclame la totalité de la somme alors qu'une partie a été remboursée..mais qu'est-ce qui est prêt, remboursement, avance, cadeau..? imbroglio

Par **imajinn**, le **28/10/2016 à 19:01**

Jos38, généralement des courses pour elle et sa voisine, des petits services chez elle comme m'occuper de ses 2 chats (que j'adore), nourrir sa voisine lorsqu'elle partait pour quelques jours. J'ai des SMS de cette dame à ce sujet. Sont-ils valables comme preuves ? Merci d'avance

Par **jos38**, le **28/10/2016 à 20:33**

bonsoir imajinn, comme vous a dit morobar, vous ne devez rien.

Par **imajinn**, le **28/10/2016** à **20:38**

A tous...merci beaucoup pour votre temps